



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du mercredi 28 juin 2023

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20230629-DLCA2023_21-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 28 juin 2023, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 22 juin 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Emilie PEZET, membres élus.

Madame Martine JARLAN - Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER à Monsieur Cédric MAUREL.

Absents excusés :

Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Collaboratrice de Cabinet et Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Martine JARLAN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte 14 heures.

2023-21 CCAS : Achat d'un véhicule minibus PMR pour le service de transport à la demande – Demande de subvention

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 8	Abstentions : 0	Exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'au sein de la commune, il existe de nombreuses personnes qui dans leur quotidien, en raison de leur âge, des difficultés sociales et / ou financières, des difficultés liées à leur condition physique, ne peuvent facilement se déplacer.

Pour réduire ces problématiques d'isolement et de perte d'autonomie, la commune propose depuis plusieurs années un service de transport à la demande. Le service bénéficie à une vingtaine de personnes par semaine sur un ensemble d'une quarantaine d'adhérents à l'année. Les personnes sont transportées vers les commerces (centre-ville et périphérie), vers certains lieux pour effectuer des démarches administratives (mairie, CCAS, etc..) mais également pour des rendez-vous médicaux et des courses.

Monsieur le Président énonce qu'actuellement le véhicule dédié à ce service ne permet de véhiculer que deux personnes en simultanément, et de surcroît, ce véhicule ne permet pas le transport de personne en fauteuil roulant. De même, ce véhicule n'est pas adapté aux personnes qui se déplacent avec un déambulateur ou qui ont des difficultés à lever la jambe.

Par ailleurs, les plages de transport proposées actuellement (les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin) sont complètes à ce jour. Les délais se rallongent donc pour proposer des créneaux de transport aux personnes éligibles à ce service.

Monsieur le Président énonce que pour toutes les raisons exposées ci-dessus, il conviendrait de faire évoluer le véhicule dédié au service de transport à la demande.

Afin d'acquérir un nouveau véhicule plus adapté, Monsieur le Président présente le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement Achat d'un véhicule				
DEPENSES			RECETTES	
Désignation	HT	TTC	Désignation	HT
Achat véhicule	25 000 €	28 550 €	Mutuelle Sociale Agricole (MSA)	10 000 €
			Subvention Conseil Départemental (31)	5 000 €
			Auto financement	15 266 €
Livraison	1 483 €	1 716 €		
Total Général Dépenses	26 483 €	30 266 €	Total Général Recettes TTC	30 266 €

Il est proposé au Conseil d'administration de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au titre de sa compétence en matière d'action sociale, détaillée dans le tableau ci-dessus.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de sa compétence en matière d'action sociale, pour l'achat d'un nouveau véhicule plus adapté pour le service de transport à la demande de la commune ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;

- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230629-DLCA2023_21-DE

